

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/<br>Couverture de couleur   | <input type="checkbox"/> Coloured pages/<br>Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/<br>Couverture endommagée  | <input type="checkbox"/> Pages damaged/<br>Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée  | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/<br>Pages restaurées et/ou pelliculées                    |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/<br>Le titre de couverture manque   | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/<br>Cartes géographiques en couleur   | <input type="checkbox"/> Pages detached/<br>Pages détachées  |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)   | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/<br>Transparence   |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/<br>Planches et/ou illustrations en couleur  | <input checked="" type="checkbox"/> Quality of print varies/<br>Qualité inégale de l'impression                    |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bound with other material/<br>Relié avec d'autres documents  | <input checked="" type="checkbox"/> Continuous pagination/<br>Pagination continue                                  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin/<br>La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la<br>distorsion le long de la marge intérieure  | <input type="checkbox"/> Includes index(es)/<br>Comprend un (des) index  |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear<br>within the text. Whenever possible, these have<br>been omitted from filming/<br>Il se peut que certaines pages blanches ajoutées<br>lors d'une restauration apparaissent dans le texte,<br>mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont<br>pas été filmées. | Title on header taken from: /<br>Le titre de l'en-tête provient:   |
| <input type="checkbox"/> Additional comments: /<br>Commentaires supplémentaires:   | <input type="checkbox"/> Title page of issue/<br>Page de titre de la livraison                                     |
|  | <input type="checkbox"/> Caption of issue/<br>Titre de départ de la livraison                                      |
|  | <input type="checkbox"/> Masthead/<br>Générique (périodiques) de la livraison                                      |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

LA

# SEMAINE RELIGIEUSE

## DE QUÉBEC

### SOMMAIRE

Historique de la franc-maçonnerie dans la province de Québec jusqu'en 1883, 49. — M. l'abbé J.-T.-A. Chaperon, 55. — Correspondance de Rome, 56. — Mystifiés et extrémistes, 59. — Historique des paroisses du diocèse de Québec, 59. — Une heureuse innovation, 60. — Le programme d'un homme d'Etat, 60. — La fréquentation des écoles, 61. — Obéissance des prêtres à leur évêque, 61. — Les pronostics de M. McCarthy, 61. — Consultation, 61. — Un cri du cœur, 62. — Pensée, 62. — A travers le " Dictionnaire de nos fautes," 62. — Le Président de la République et Ste Anne d'Auray, 62. — Sainte Eucratida, vierge et martyre, 62. — Memento hebdomadaire, 64.

---

### Historique de la franc-maçonnerie dans la Province de Québec jusqu'en 1883 (suite)

Le tableau suivant donne une idée de l'état de la franc-maçonnerie en Canada pour l'année 1880 :

	MEMBRES ACTIFS	LOGES
Colombie Anglaise.....	306	6
Ontario.....	17 474	340
Manitoba.....	488	15
Nouveau-Brunswick.....	2 059	33
Ile du Prince-Edouard.....	520	11
Province de Québec.....	2 343	58
Nouvelle-Ecosse.....	3 046	69
	26 246	526

(Annuaire maçonnique de Québec, 27 janvier 1881.)

Ontario, comme on le voit, occupe le premier rang de beaucoup, mais la maçonnerie progresse aussi dans la Province de Québec, comme le prouve la statistique suivante.

## MOYENNE D'INITIATION POUR 1880

Québec .....	6.32	par cent.
Ontario .....	6.03	" "
Nouvelle-Ecosse .....	5.71	" "
Ile du Prince-Edouard .....	3.58	" "
Nouveau Brunswick .....	6.01	" "

(Rapport du fr. Walker, 1881, page XXXVII.)

Les initiations dans la province de Québec dépassent donc la moyenne annuelle des maçons reçus dans toutes les autres loges du Canada.

Cette progression ressort également du rapport officiel présenté à la grande Loge de Québec, en 1883 par le comité chargé d'étudier, "La situation de la Maçonnerie" dans la Province de Québec, et que l'on peut consulter dans l'annuaire maçonnique publié par la grande Loge en 1883.

## DISTRICT DE QUÉBEC ET DE TROIS-RIVIÈRES

"Votre comité remarque que le nombre des loges de ce district n'a pas augmenté durant les 16 derniers mois. Il n'en faut pas conclure que la maçonnerie tombe en ruine dans les bonnes vieilles villes de Québec et de Trois-Rivières. Le petit nombre de loges n'est pas un criterium de la vraie situation de notre fraternité dans la société. Tant que ces loges, quoique peu nombreuses, travaillent, en harmonie et avec un bon matériel, la maçonnerie, maintenant comme jadis, survivra à ses ennemis et aux attaques dirigées contre elle."

"Nous connaissons les influences spéciales contre lesquelles notre fraternité doit lutter dans ce district. Mais l'expérience prouve que ces influences hostiles à notre ordre, deviennent moins puissantes à mesure que nous avançons, et que les préjugés disparaissent devant l'instruction."

"Votre comité à le plaisir de nous apprendre que les loges de ce district sont dans une condition vraiment prospère, et continuent de travailler avec harmonie."

## DISTRICT DE MONTRÉAL

"Le F. Walker a présenté un rapport court mais très satisfaisant de l'état des loges placées sous sa juridiction, nous ne doutons pas que la prospérité et l'heureuse harmonie des 23 loges de ce district, ne soient dues à l'habitude avec lesquelles il les dirige."

## DISTRICT DE BEDFORD

“ F. John Massie nous a donné un fort intéressant rapport de ce district. Il est en somme très satisfaisant. La loge de Brown, à West-Farnham, a été l'objet d'une persécution religieuse. Votre comité, dit à nos frères de Farnham : “ Persévérez, persévérez, persévérez. ”

## DISTRICT DE SAINT-FRANÇOIS

“ Le rapport du F. Simpson montre clairement et distinctement la condition prospère de notre ordre dans ce district. ”

## DISTRICT D'OTTAWA

“ Le F. Lyons nous donne l'assurance agréable que dans son district les loges continuent de prospérer. ”

Les maçons canadiens avait donc en 1883, dans notre province de Québec, cinq districts contrôlant 58 loges actives.

Ce nombre a dû augmenter, puisque le F. Graham, annuaire maçonnique, page 22, dit ce qui suit :

Le 10 octobre dernier, (1882) j'ai donné permission d'établir une loge nommée le *Bon Samaritain*, à New-Carlisle (comté de Bonaventure.) Il y a au nord-est de notre district un vaste territoire soumis à notre juridiction, et où la maçonnerie n'a encore jamais été introduite. Espérons que d'autres loges s'ouvriront bientôt à côté de celle du *Bon Samaritain*, pour répandre la lumière maçonnique dans une partie de notre province qui en a un besoin si pressant. ”

“ Autre bonne nouvelle: ”

La loge de Chateaugnay qui dormait depuis quelque temps va se réveiller. Elle vient de nouveau d'être ouverte dans le florissant village de Huntingdon. ”

Enfin le Grand-Maître soumet à l'assemblée le projet de diviser en deux le district trop étendu de Bedford, et d'ériger aussi un nouveau district maçonnique pour le territoire situé à l'ouest du Richelieu et au sud du Saint-Laurent.

Il y avait donc en 1883, dans la province de Québec, 63 ateliers maçonniques dirigés par la grande loge de Québec, ajoutons les trois loges du régistre anglais, et nous avons ainsi 66 loges actives dans notre province.

Il n'y avait dans la province de Québec, en 1883, qu'une loge *exclusivement française*: la loge des Cœurs Unis de Montréal, (numéro 45). Fondée en 1870 par des réfugiés politiques

et autres, elle comptait 35 membres, et travaillait d'après le rite français reconnu par la Grande Loge de Québec.

Les canadiens catholiques sont disséminés en plus ou moins grand nombre dans les loges Anglaises et Ecossaises dépendant de la grande loge de Québec.

On comprend facilement qu'il est impossible d'en donner le nombre, puisqu'il font tout en leur pouvoir pour garder *l'inco-gnito*.

Qu'il y ait plusieurs centaines de catholiques appartenant aux loges ; le fait n'est pas douteux. La lettre du Rvd. Borthwich, que nous publions plus loin, confirme cette opinion.

Pour ma part, dit l'auteur de la brochure que nous résumons, dans les deux annuaires maçonniques de 1882 et 1883, j'ai relevé les noms de 34 maçons français que, par conséquent, j'ai tout lieu de croire catholiques.

Le *Minerve* a publié, le 18 avril 1881, un document, par lequel il appert qu'en 1853-54, une seule loge désignée sous le nom de loge des Francs-Frères et soumise à la grande loge des Odd-Fellows de Montréal, comptait environ 200 membres du fameux Institut canadien de Montréal.

Un prêtre particulièrement renseigné sur les agissements de la franc-maçonnerie, nous a donné, il n'y a pas longtemps, les noms de trois québécois, canadiens-français et catholiques, qui ont été tour à tour Grands-Maitres des Odd-Fellows.

Dans tous les cas, il y a certainement des catholiques dans les loges suivantes : Albion, Québec ; Dorchester, St-Jean ; Zetland, Montréal ; Victoria, Sherbrooke ; Tuscan, Lévis ; Royal Canadian, Sweetsburg ; Corner Stone, Cowansville ; Eddy, Hull ; Saint-Charles, Pointe St-Charles ; Cœurs-Unis, Montréal ; Shawenegan, Three-Rivers ; St-Andrew, Montréal ; Ionic, Montréal ; Hochelaga, Montréal ; Bedford ; Richelieu, Sorel ; Argenteuil, Lachute ; Elgin, Montréal ; King Salomon, Montréal ; Argyle, Pointe St-Charles.

Les trois loges anglaises ont aussi ouvert leurs portes à un certain nombre de catholiques.

Ici comme en Europe, la maçonnerie trouve dans les professions libérales, son meilleur appoint. C'est ce qu'avoue franchement le Rvd. J. Douglas Borthwick, chapelain de la Loge Hochelaga, Montréal, dans une lettre parue dans le *Star* du 25 juillet 1883.

“ A M. l'éditeur du *Star*. ”

“ Monsieur, Dans le New-York Sun, à la date du 24 juillet, a paru une communication malveillante, contre la Grande Loge de Québec, sa composition, et le caractère de ses membres. Je ne m'occuperai pas des vues historiques de l'écrivain qui évidemment habite Montréal et semble souffrir d'une sévère attaque de Spleen. Mais je désire, protester contre ses audacieuses remarques que les loges anglaises ici comptent dans leur sein beaucoup de nos citoyens les plus distingués dans l'Eglise, la loi, la médecine, le commerce, tandis que la Grande Loge de Québec, ne renferme, contrairement aux premiers principes de la Maçonnerie, que les *infidèles*, presque tous les *aubergistes* qui parlent anglais et nombre de *canadiens-français*. Examinons avec soin les assertions audacieuses et fausses de ce bilieux correspondant du *Sun*. ”

Il nomme d'abord l'Eglise, et je suis moi-même un membre de cette Eglise. Or je trouve dans l'annuaire de la Grande Loge de Québec, comme remplissant actuellement ou ayant rempli en Loge, la charge de Grands chapelains les noms du Révérend Docteur Reed, de Sherbrooke, Révérend M. M. Forthergill, de Québec, Révérend H-W. Nye, de Bedford, le Professeur J. Scrimger, de Montréal, le Vénérable Archidiacre Evans et le Révérend Jos. Dixon aussi de Montréal. ”

Je pourrais encore mentionner les noms de plusieurs autres éminents ministres protestants de diverses dénominations, associés aux loges et satisfaits de rester avec ces maçons de Québec qui au dire du correspondant du *Sun*, ne sont qu'un ramassis d'infidèles, de buveurs de whiskey, d'hommes assemblés contre la loi et sans autorisation aucune ; mais en revanche, je ne connais pas un seul Clergyman qui appartienne aux trois loges du rite anglais. ”

“ Le correspondant parle ensuite de la profession légale. Là encore, il se trompe grossièrement. ”

“ Nos confrères de la profession légale sont les plus éminents “ Conseil de la Reine ” à Montréal, à Québec et ailleurs. Qu'on ose le nier. ”

“ Beaucoup de nos avocats les plus distingués appartiennent aussi à la grande Loge de Québec. Leurs noms vivront dans le souvenir de notre pays, quand celui de ce correspondant du *Sun* sera depuis longtemps enseveli dans l'oubli, comme il mérite. ”

La difficulté est de choisir, aussi je renvoie les lecteurs du *Sun* et autres aux rapports annuels de la grande Loge de Québec."

"Je puis dire de la profession médicale ce que je viens de dire de la profession légale."

Quelques uns des docteurs les plus estimés de la province sont affiliés aux loges de Québec, comme aussi dans le commerce, plus encore que dans les autres branches, un très grand nombre, de nos meilleurs citoyens sont membres de cette dite Loge de Québec."

Plusieurs citoyens habiles, influents, bien posés dans la société, appartiennent, je l'avoue aux loges du registre anglais. Mais pourquoi être antimaçonnique et antichrétien au point de faire des assertions si audacieuses quand ces trois Loges anglaises ne comptent pas 250 membres, tandis que la grande Loge de Québec en a près de 3000 sous sa juridiction."

L'assertion qui regarde les aubergistes est également fausse."

"Les principaux hôteliers de Montréal appartiennent, il est vrai, à nos loges, et il est possible qu'il y en ait d'autres encore; mais dire que tous les aubergistes parlant anglais sont maçons, c'est une plaisanterie qui ne mérite pas de réponse."

"Quant à ce qui regarde "le nombre des canadiens-français," je souhaiterais seulement de voir un millier de bons citoyens français dans la Grande Loge de Québec, et le jour viendra où des milliers de nos concitoyens canadiens-français, instruits, intelligents, progressistes, solliciteront la protection de cette Grande Loge de Québec...."

J. DOUGLAS BORTHWICK,"

"Chaplain, Hochelaga Lodge, N° 57.

"Quand même les maçons canadiens-français, dit l'auteur de la brochure, ne seraient que 500 (et j'ai de bonnes raisons de croire ce chiffre assez exact) ce serait déjà beaucoup pour une population catholique d'un million d'âmes."

"Du reste, la qualité supplée à la quantité; pour ma part, ajoute-t-il, j'ai relevé dans les annuaires maçonniques et autres publications officielles de l'ordre, des noms bien connus dans le barreau, la médecine et le commerce."

Notons de plus, que le chiffre de 3000 maçons n'indique que les membres actifs. Or, le nombre des maçons non actifs, mais dépendant de la franc-maçonnerie, est de beaucoup plus considérable.

Enfin, plusieurs journaux canadiens anglais sont contrôlés

par des francs-maçons, un certain nombre de journaux canadiens-français subissent aussi, à leur insu peut-être, l'influence maçonnique, mais en 1883, il n'y avait encore qu'un seul journal canadien-français, la *Patrie*, dont le rédacteur en chef ou le directeur était, de son propre aveu, un *franc-maçon très avancé*.

L'historique de la franc-maçonnerie dans la province de Québec, de 1883 à 1896, ne serait pas moins intéressant qu'utile ; mais les renseignements nous font défaut pour préparer ce travail que d'autres feront avant longtemps, nous l'espérons.

### M. l'abbé J.-T.-A. Chaperon (1838-1896)

Le clergé du diocèse de Québec est éprouvé de ce temps-ci. Dans le court espace de quinze jours, il a, en effet, perdu trois de ses membres. Le dernier que la mort vient d'enlever à l'affecton de ses paroissiens, est M. l'abbé Chaperon, curé de Ste-Marie de la Beauce. Il était assez bien il y a quelques semaines seulement, et pouvait raisonnablement croire que sa carrière durerait encore bon nombre d'années. Aujourd'hui, son éternité est commencée à la suite d'une maladie de quelques jours, ce qui démontre bien l'insigne folie de ceux qui escomptent l'avenir.

Né à Québec, le 26 juillet 1838, M. Chaperon fit ses études classiques au Petit Séminaire de Québec, et fut ordonné le 21 septembre 1861, après avoir passé trois ans au Grand Séminaire. La Beauce devait être le champ de son apostolat. D'abord vicaire à St-François, il était transféré, en 1862, à Ste-Marie; nommé curé de St-Victor de Tring, en 1869, puis, curé de Ste-Marie de la Beauce, en 1871.

Il prenait la direction d'une paroisse bien organisée, qui était sur un excellent pied, et animée d'un bon esprit. Il n'avait donc qu'à marcher sur les traces de son illustre prédécesseur. Sa tâche se résumait pour ainsi dire, à conserver et à diriger dans la même voie, le mouvement imprimé à toutes choses. Il sut le comprendre, et l'expérience lui apprit bientôt que le programme administratif ne laissait rien à désirer.

Toujours digne, affable, tout en étant réservé, uniquement préoccupé de ce qui était son affaire, M. Chaperon jouissait de l'estime générale et de la confiance de l'autorité ecclésiastique.

Je crois, nous disait un de ses confrères de classe, qu'il n'a jamais mérité le moindre reproche pendant son passage au

séminaire. Son évêque pourrait probablement lui rendre le même témoignage. Il a donc été un écolier exemplaire et un prêtre modèle. Que peut-on dire de plus à sa louange ?

Les funérailles de M. Chaperon ont eu lieu à Ste-Marie de la Beauce, le 1er septembre. Il appartenait à la Congrégation du Petit Séminaire, à la Société Saint-Joseph et à la section diocésaine des messes.

Que nos lecteurs veuillent bien prier pour le repos de son âme.

## CORRESPONDANCE DE ROME

### Grande et bonne nouvelle

BREF EN VERTU DUQUEL EST CONCÉDÉE AUX TERTIAIRES FRANCISCAINS DU MONDE ENTIER, POUR CINQ ANS, LA PARTICIPATION A TOUTES LES INDULGENCES DU PREMIER ET SECOND ORDRE.

Très Saint Père,

Humblement prosterné aux pieds de votre Sainteté, le Fr. Barthélémy de Saint-Donato, directeur du Tiers-Ordre au couvent de l'Aracœli à Rome, vient au nom de tous les Tertiaires des deux sexes, lui demander la faveur de vouloir bien accorder à tous les Frères et Sœurs du Tiers-Ordre, pendant leur vie et à l'heure de leur mort, la participation à toutes les indulgences dont jouit tout l'Ordre des Frères Mineurs, afin que leurs âmes, au moment de quitter leur corps, et quand elles seront détenues dans les flammes du purgatoire, puissent en retirer un grand soulagement.

Oraison de cette grâce, etc. . . .

VŒU DU PÈRE PROCUREUR DE L'ORDRE.

Très Saint Père,

Comme la Sacrée-Congrégation des Indulgences, consultée le 21 janvier 1892, au sujet de la participation, pour tous les Tertiaires, à toutes les indulgences de l'Ordre, répondit qu'elle ne pouvait exister, à moins d'un bref spécial émanant du Saint Siège, j'appuie fortement les prières adressées à Votre Sainteté, dans le but d'obtenir cette faveur au Tiers-Ordre franciscain, comme elle a déjà été accordée au Tiers-Ordre de S. Dominique.

Rome, couvent de St-Antoine, 23 mai 1896.

FR. RAPHAEL D'AURILLAC, *Proc. Gén. de l'Ordre.*

## LÉON XIII PAPE

POUR SERVIR DE PERPÉTUELLE MÉMOIRE

Humblement supplié par notre bien-aimé fils le Fr. Berthélémy de Saint Donato, commissaire du Tiers-Ordre de St François d'Assise, résidant au couvent d'Araceli dans la Ville Sainte, au nom des Frères et Sœurs du monde entier, de vouloir bien communiquer aux Tertiaires des deux sexes, la participation aux indulgences et grâces spirituelles dont jouissent les Frères et les Sœurs de l'Ordre franciscain, Nous avons cru, vu notre grand désir de voir cette société si fructueuse et si remarquable dans le monde catholique par ses mérites éclatants, porter de plus grands fruits de sainteté, en prenant en considération l'avantage spirituel des dits Frères et Sœurs, Nous avons cru, disons-nous, devoir accéder à ses désirs.

C'est pourquoi confiant en la miséricorde de Dieu et de ses bienheureux apôtres Pierre et Paul, en vertu de Notre autorité apostolique, nous voulons, décrétons et ordonnons par la présente lettre, que tous les fidèles des deux sexes en général et chacun en particulier, légitimement admis dans le Tiers-Ordre, pourront dès à présent et pour un temps limité, *servatis tamen servandis*, participer, pourvu que chacun remplisse les conditions voulues, à toutes les indulgences et bonnes œuvres dont jouissent le premier et le second Ordre franciscains. Nonobstant la Règle du Saint Siège et de la Chancellerie Apostolique touchant la non concession des indulgences *ad instar*, les ordonnances contraires.

Ce décret sera valable pour cinq ans.

Nous voulons maintenant que tous les exemplaires au copies même imprimés de ces lettres, signés de la main de quelque notaire public et munis du sceau d'un ecclésiastique considéré, soient dignes de la même foi qu'on ajouterait à ces présentes si elles étaient montrées et présentées aux regards de tout le monde.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le 7 juillet 1896, la 19me année de notre pontificat.

Au nom de Sa Sainteté : Cardinal de Ruggiero,  
NICOLAS MARINI. Substit.

NOTA. — Trois concessions d'indulgences ont été faites par Léon XIII au troisième Ordre séculier de N. P. saint François.

1° Par la constitution: *misericors Dei filius*, du 30 mai 1893, (acta ord. ann. II, pag. 89).

2° Par décret de la Sacrée-Congrégation des Indulgences du 30 janvier 1893 (acta ord. ann. XII, pag. 59).

3° Par le décret apostolique ci-dessus tout dernièrement publié, le 7 juillet 1896.

Dans la première concession, se rangent les indulgences propres au troisième Ordre de Saint François.

Dans la deuxième, se range le droit qu'ont les Tertiaires, de gagner, dans les lieux où il n'y a pas d'église franciscaine, en visitant l'église paroissiale, toutes les indulgences concédées à tous les fidèles qui visitent quelque église franciscaine, y compris l'indulgence de la Portioncule.

Dans la troisième, relatée ci-dessus, se range la faveur accordée aux Tertiaires, de participer à toutes les indulgences du premier et du second Ordre franciscains ; par exemple, à celles qui sont attachées à la station du Saint Sacrement et à la récitation de la couronne franciscaine.

Des trois précédentes concessions, les deux premières sont à perpétuité, la troisième n'est valable que pour cinq ans, c'est-à-dire, que ce temps écoulé, on en demandera la confirmation.

En attendant, c'est bon de le remarquer, les Tertiaires franciscains sont en possession d'un précieux trésor qui ne leur laisse, semble-t-il, plus rien à désirer.

Ce qui reste à faire aux Franciscains, mais surtout aux tertiaires, c'est de remercier du fond de leur cœur Notre Illustre Pontife, l'immortelle gloire du Tiers-Ordre, et d'adresser à Dieu de ferventes prières pour qu'il nous conserve longtemps ce sage Pasteur, et pour le plus grand bien de l'Eglise et pour l'utilité de l'humanité tout entière.

### Décret sur l'héroïcité des vertus du Vénérable Curé d'Ars.

Le dimanche, 26 juillet, le décret établissant l'héroïcité des vertus du Vénérable Jean-Baptiste Vianney, Curé d'Ars, fut solennellement publié au Vatican en présence du Souverain Pontife, de plusieurs cardinaux et des principaux membres de la S. Congrégation des Rites.

Après la lecture du décret faite par Mgr Tripepi Secrétaire de la même S. Congrégation, Sa Sainteté adressa aux assistants

une courte allocution, où elle fit ressortir en des termes très émouvants l'honneur qui rejaillit sur la France par la glorification des vertus du Vén. Curé Tertaire, dont la puissante intercession auprès de Dieu sera pour cette nation catholique le gage assuré des plus grands bienfaits.

Le Saint Père fit ensuite distribuer à tous les Cardinaux présents une copie du Décret dont on venait d'entendre la lecture; et après avoir adressé à chacun des paroles empreintes de la bienveillance la plus paternelle, il donna à tous les assistants la bénédiction apostolique.

---

### Mystifiés et extrémistes

Avant les élections, les partisans du projet de loi basé sur le jugement du Conseil Privé, étaient *mystifiés*, au dire de la presse libérale; aujourd'hui, la même attitude leur vaut d'être traités *d'extrémistes* par la même presse.

---

## HISTORIQUE DES PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUÉBEC

### Notre-Dame du Rosaire

Notre-Dame du Rosaire date de 1884.

Comme, cette même année, Léon XIII venait de réveiller dans le monde entier l'excellente dévotion au Rosaire, le cardinal Taschereau crut devoir placer la nouvelle mission sous le patronage de Notre-Dame du Rosaire.

Ce fut un cultivateur de Saint-Thomas de Montmagny, M. Cléophas Fournier, qui donna un terrain de quatre-vingt-douze acres pour y placer les différentes constructions de la Fabrique. La chapelle, élevée en 1884, fut construite avec l'aide de M. Rousseau, curé de Saint-Thomas de Montmagny, de ses paroissiens et de la Propagation de la Foi.

Notre Dame du Rosaire est restée desserte de Saint-Thomas de Montmagny jusqu'à 1889.

Le premier curé résident de Notre-Dame du Rosaire, Monsieur S. M. Jolicœur, prit possession de sa cure le 1er septembre

1889. C'est lui qui a construit le presbytère et les autres dépendances curiales.

M. A.-M. Talbot est curé de Notre-Dame du Rosaire depuis le 1er octobre 1892.

### Saint-Pierre-Baptiste

Saint Pierre-Baptiste est un des vingt-six martyrs du Japon, crucifiés vers la fin du dix-septième siècle. Ces martyrs furent canonisés par Pie IX le jour de la Pentecôte de l'année 1862. La mission de Saint-Pierre-Baptiste ayant été ouverte vers cette époque, ce saint en fut choisi pour titulaire.

La première chapelle de Saint-Pierre-Baptiste fut construite avant 1870. En 1893, l'église actuelle la remplaça.

Saint-Pierre-Baptiste fait partie des cantons Halifax et Inverness. Elle fut d'abord successivement desservie par les curés de Sainte-Sophie et de Saint-Athanase d'Inverness.

Les curés de Saint-Pierre-Baptiste ont été : MM. A. Belleau 1886-1889 ; Arthur Bouchard, 1889-1891 ; J.-B. Thiboutot curé actuel.

P.-G. Roy

### Une heureuse innovation

Les membres du barreau de Québec ont décidé que l'ouverture annuelle des tribunaux sera précédée, dorénavant, d'une cérémonie religieuse, à laquelle les juges et les avocats seront invités. Il y aura, comme en France, une messe, dite du Saint-Esprit, qui a été célébrée pour la première fois, le 10 du mois courant, dans la chapelle du Séminaire de Québec,

C'est ce que l'Université Laval fait, depuis sa fondation, à l'occasion de la rentrée des cours, et ces exemples devraient être suivis par le parlement de Québec.

### Le programme d'un homme d'Etat

“ Une seule loi, un seul esprit de justice et d'équité pour tous, sans distinction de croyance ni de race, lorsque les intérêts d'une fraction seront en danger. ”

### La fréquentation des écoles

Les parents sont tenus en conscience d'envoyer assidûment leurs enfants à l'école et de leur procurer les livres dont ils ont besoin.

### Obéissance des prêtres à leur évêque

“ Evitez de faire quoique ce soit, même le bien, contrairement à sa volonté ; car vous n'auriez pas mon approbation, vous ne me rendriez aucune gloire, et par un juste châtement, ce bien prétendu vous deviendrait préjudiciable. ”

“ Ne négligez jamais d'exécuter ses ordres, lors même qu'ils vous paraîtraient de peu d'importance. Il vous importe toujours beaucoup de vous exercer à obéir. ” (1)

### Les pronostics de M. McCarthy

“ L'intervention fédérale est aujourd'hui impossible, la coercion est hors de question. La province du Manitoba reste absolument libre quant à la conduite de ses écoles. Tout ce que pourra concéder Manitoba, le sera de sa propre volonté, sera réglé par sa législation, et en conséquence *révocable à sa discrétion*. Le principe des écoles nationales est maintenu. ”

### Consultation

— L'usage d'imposer à des enfants du sexe masculin le nom de la sainte Vierge, est-il convenable ?

R. L'Eglise a autorisé cette pratique en inscrivant saint Alphonse-Marie au martyrologe romain ; cet usage n'est pas une innovation, car la liturgie et l'histoire ecclésiastique prouvent qu'il remonte à plusieurs siècles ; il est conforme au sens catholique, puisque c'est un usage assez répandu dans le monde catholique ; il a en sa faveur le sentiment de plusieurs théologiens et de l'Eglise, qui ne peut être taxée d'ignorance en matière de convenance religieuse.

(1) Frassinetti.

---

### Un cri du cœur

---

— “Les évêques à l'évêché, les députés au parlement,” dit le *Reveil*.

---

### Pensée

---

“Tout passe et rien ne passe; car tout passe du temps à l'éternité.”

---

### A travers le “Dictionnaire de nos fautes”

---

RÉVÉREND. — “Ce titre est réservé aux pasteurs protestants et aux membres des différents ordres. Quand il s'agit des prêtres séculiers, il faut dire M. l'abbé X..., et non le Révérend M. X....”

---

### Le Président de la République et Ste-Anne d'Auray

---

Dis-donc, Papa, pourquoi le président de la république n'est-il pas arrêté à Ste-Anne d'Auray ?

Dame, mon enfant, il y avait longtemps que sainte Anne était une bien grande dame, qu'il n'était encore que tanneur, et il ne la connaît pas !

---

### SAINTE ENCRATIDA VIERGE ET MARTYRE

---

#### V

#### NOTRE-DAME DEL PILAR.

Le sénateur avait voulu donner à sa fille une suite riche et nombreuse; aussi ne pouvait-elle pas manquer d'attirer l'attention. La fière beauté de la jeune patricienne fixait également les yeux; bien vite quelque fidèles perdus dans la foule allèrent prévenir l'évêque que des étrangers de distinction étaient venus se prosterner aux pieds de la Madone.

Valère était alors le Pasteur de Saragosse. C'était un de ces apôtres qui donnent leur vie pour leur troupeau. Affaibli par la pénitence et non par l'âge, il gouvernait son peuple avec

amour et bonté. Auprès de lui le jeune diacre, Vincent, brûlait, comme son évêque, du désir du martyre et l'aidait dans les œuvres de son ministère. En apprenant le bruit qui se faisait autour d'Encratida et de sa suite, l'évêque craignit de voir éclater la persécution ; il envoya immédiatement la diaconesse Marie à la voyageuse afin de l'avertir des dangers auxquels elle s'exposait.

Celle-ci eut à traverser une foule nombreuse pour arriver jusqu'aux Lusitaniens. Elle arracha Encratida à la prière dans laquelle elle était plongée en lui disant :

— Vous êtes étrangère ?

— Oui, répondit la jeune patricienne, je viens d'une terre lointaine avec ce cortège ; nous sommes tous chrétiens. L'êtes-vous aussi ?

— Oui, par la grâce de Dieu, reprit la diaconesse, mais écoutez-moi : il n'est pas prudent de rester ici.

— Pourtant, dit Encratida, j'y jouis d'un des plus doux moments de ma vie.

— Je le comprends, ajouta l'envoyée de l'évêque ; mais Dieu ne veut pas que nous nous exposions à l'heure qui n'est pas sienne. A présent que vous avez satisfait votre dévotion, retirez-vous hors de la ville ; tel est l'ordre de notre prélat.

— J'obéirai au Pasteur ; mais ne pourrai-je le voir et où dois-je aller ?

— Vous verrez l'évêque à la nuit, promit la diaconesse ; fiez-vous à moi, je vous conduirai et je vais vous indiquer un lieu convenable pour vous et votre suite.

Encratida accepta, en promettant à la diaconesse qu'elle suivrait ses conseils comme ceux de sa mère. Toutes deux se serrèrent affectueusement la main ; puis la fille d'Otéoméro et ses compagnons suivirent deux chrétiens qui les conduisirent dans une villa hors des portes de Saragosse.

L'un des deux conducteurs attira particulièrement les regards de la Lusitanienne. Des cheveux blancs faisaient une auréole à son front bronzé par le soleil ; ses mains étaient durcies par le travail des champs. Il s'approcha humblement d'Encratida et lui dit :

— La grâce de Dieu soit sur nous, ma sœur ; je dois vous quitter pour retourner au service de mon maître qui est idolâtre, mais sachez que Lambert sera toujours prêt à vous être utile.

Dès que la nuit couvrit la terre de ses ombres, la diaconesse apparut et conduisit les voyageurs à l'évêque Valère. Il demeura près du sanctuaire dans une maison pauvre et d'humble apparence. Des enfants, plusieurs prêtres et le diacre Vincent entouraient l'évêque quand Lupercius et sa nièce se présentèrent devant lui. L'aspect vénérable et pénitent du Pasteur fit une douce et profonde impression sur le cœur d'Encratida ; la beauté candide de la patricienne n'émut pas moins Valère et son entourage.

La jeune vierge s'était agenouillée pour se faire bénir par l'évêque.

— Relevez-vous, lui dit-il d'une voix paternelle, et apprenez-moi d'où vous venez.

— De Lusitanie, répondit la fille du sénateur.

— Êtes-vous tous chrétiens ? poursuivit l'évêque.

— Tous, par la grâce de Dieu, assura la jeune fille.

— Quel est le but de votre voyage ? continua Valère.

— Seigneur, répondit Encratida, mon père veut me donner pour épouse à un guerrier romain qui habite Barcelone ; il m'envoie dans cette cité avec mon oncle et mes serviteurs pour que je connaisse celui auquel il veut m'unir. Moi, j'ai promis d'appartenir à Jésus-Christ. Je lui ai engagé mon cœur et ne veux point avoir d'autre époux. Je remercie Dieu, mon créateur, qui m'a amenée à Saragosse pour mettre ma virginité sous la protection de sa très pure Mère. Qu'il soit béni encore de m'avoir conduite en votre présence, pour que vous soyez mon père, mon maître, mon pasteur et mon guide. (*A suivre*)

---

### Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à St.-Ferdinand le 20 ; à St-Elzéar, le 22 ; à St-Adrien, le 23 ; à St-Henri, le 25. — S. G. Mgr Bégin est parti pour l'Europe le 10. — La presse libérale réédite le mensonge, que l'attitude de l'épiscopat pendant les dernières élections, a été blâmée par Rome. Le départ pour Rome de plusieurs de nos évêques semble aussi intriguer la même presse. — La *Vérité* dit que l'article publié par la "Revue du clergé français," sur notre question scolaire a pour auteur un prêtre du diocèse de Montréal.

---

Directeur: M. l'abbé D. GOSSELIN, curé du Cap-Santé, Portneuf.